

76 rivières labélisées en bon état

Dossier de la rédaction de H2o
May 2018

Les bassins Rhône-Méditerranée et Corse comptent désormais 76 "rivières en bon état", label décerné par l'agence de l'eau depuis 2015. Cette année, 12 nouvelles rivières reçoivent cette distinction écologique. Ce label met en valeur les cours d'eau d'un bon niveau de qualité écologique et les gestionnaires qui ont permis d'assurer ce succès. Il permet à tous les citoyens - promeneurs, pêcheurs, baigneurs, kayakistes - d'identifier les rivières qui affichent une bonne qualité écologique grâce à un panneau reconnaissable à ses trois poissons bleus, installé à proximité des points d'accès à la rivière.

Les rivières lauréates de 2017 sont : en Auvergne-Rhône-Alpes, l'Albarine, affluent de l'Ain, du bief des Vuires à Torcieux (Ain) ; la Mandorne, affluent de l'Albarine, affluent de l'Ain ; La Turdine, à l'amont de la retenue de Joux (Rhône) ; le Vénéon de l'aval de l'ouvrage EDF de plan du lac jusqu'à la confluence avec la Romanche (Isère) - en Occitanie : le Rieutort, affluent du Luch, affluent de la Cèze, dans le Parc national des Cévennes (Lozère) ; la Gourdouze, affluent du Luch, affluent de la Cèze (Lozère) ; l'Orb en amont du barrage des Monts d'Orb (Hérault) ; le Galeizon, affluent du Gardon (Gard) ; la Sals, affluent de l'Aude ; l'Aguzou, affluent de l'Aude ; la Vis, affluent de l'Hérault, des sources jusqu'à la confluence de la Crenze - En Bourgogne-Franche-Comté : les Hautes Tille, en Côte d'Or.

Pour évaluer la qualité des eaux et décerner le label, l'agence de l'eau prend en compte les résultats du suivi de la qualité des eaux. Tous les ans, elle collecte 4,5 millions de données dans les cours d'eau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse afin d'évaluer leur état écologique, c'est-à-dire leur diversité biologique et le niveau des polluants organiques ou chimiques. Les rivières éligibles au label doivent en outre ne pas être soumises à des prélèvements d'eau excessifs ou à des dégradations physiques importantes (digues, seuils, berges rectifiées ou bétonnées...). La labélisation est une démarche volontaire et toute structure gestionnaire d'une rivière éligible au label peut en faire la demande auprès de l'agence de l'eau. Elle peut être un facteur d'attractivité pour les territoires.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse